



Waremmes, le 13 octobre 2017

<p>Commission Locale de développement Rural Compte rendu de la réunion sur l'appropriation du catalogue 11 octobre 2017</p>

Membres de la CLDR :

Présents : 16 personnes : Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Bernard LAKAYE, Louis LAMBERT, Manon LECOCQ, Nicolas LEROY, Bénédicte MARLIER, Corinne MAUS, Bernard SACRE, Luc VIATOUR, Lidvine WEBER

Pour la FRW : Mathilde PAUQUE, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

Excusés : 5 personnes : Bruno CILENTO, Françoise COLLARD, Isabelle EBROIN, Valérie FRIPPIAT, Eric HAUTPHENNE, Vincent VAN GEEL

Ordre du Jour :

- Etat d'avancement du PCDR
- Qu'est-ce que la priorisation ?
- Appropriation du catalogue
- Prochaines étapes

La présentation utilisée lors de la réunion est consultable via le lien : <https://goo.gl/saep9z>

Etat d'avancement du PCDR

Après l'accueil des participants par le Président de la CLDR, Marc Van den Broeck récapitule les étapes parcourues par la CLDR pour établir sa stratégie et arrêter une liste de projets.

L'approbation du PCDR se rapproche, on espère y arriver pour la fin de l'été 2018. D'ici là, il va falloir planifier les projets sur les 10 ans de validité du PCDR – les prioriser.

Qu'est-ce que la priorisation ?

Prochainement, la CLDR aura à proposer au Collège une planification en 4 lots. Cette priorisation aura une répercussion sur la rédaction des fiches-projets. Plus la réalisation d'un projet est prévue rapidement, plus sa définition doit être fine.

- **Lot 1 : projets prévus dans les 3 premières années**
Description précise du projet : localisation, esquisse, estimation des coûts, photos, justification, statut de propriété, tâches à réaliser...
- **Lot 2 : projets prévus entre la quatrième et la sixième année**
Description du projet sans estimation des coûts
- **Lot 3 : le reste des autres projets**
Description succincte : intitulé, description et justification par rapport à la stratégie.
- **Lot 0 : projets en cours lors du passage du PCDR au Conseil communal**
Catalogue indicatif des actions menées et à mener

LA FRW proposera au collège des critères de réflexion et une méthode pour que la CLDR puisse faire son choix.

Beaucoup d'éléments interviennent dans la priorisation.

A titre d'exemple :

- Existe-t-il un porteur de projet ?
- La localisation est-elle connue ?
- Y a-t-il des phases préparatoires ?
- Le projet répond-il à plusieurs objectifs ? À la stratégie ?
- Quel est le nombre de bénéficiaires du projet ?
- Que disent les retours à la population
- Propositions de la CLDR
- Etc.

La décision finale reviendra au Collège qui inclura ses propres critères tels que :

- des critères politiques en lien avec la Déclaration de Politique Communale de début de mandat ;
- des critères financiers : la part communale devrait pouvoir être répartie sur l'ensemble de la programmation. Le Ministre n'accepterait pas de financer tous les projets éligibles en Développement Rural la même année.
La commune doit également pouvoir contrôler son endettement ;
- des critères géographiques : une ODR concerne toute la commune : mieux vaut veiller à une répartition équitable des projets en fonction des équipements déjà présents dans chaque village ;
- ...

Si le Collège modifie la proposition de la CLDR, il motivera ses choix et les expliquera en séance plénière de la CLDR.

Mathilde Pauqué précise que la priorisation n'est pas faite une fois pour toutes. Lors de la mise en œuvre du PCDR, il s'agira, chaque année, de faire le point en CLDR et de proposer une programmation à trois ans. Celle-ci pourra tenir compte d'opportunités, ou de nouveaux choix politiques qui devront être justifiés auprès de la CLDR et de la Région wallonne. Ainsi, une fiche du lot 3 pourrait être activée lorsqu'une possibilité de financement se présente.

Appropriation du catalogue

Le niveau de rédaction des fiches dépendant du lot dans lequel elles se retrouveront, il serait superflu de détailler chaque projet comme s'il se trouvait en Lot 1.

Le Catalogue a donc été conçu comme un ensemble de fiches de Lot 3. Les membres de la CLDR auront peut-être le sentiment d'une perte d'information par rapport à ce qui a été discuté. Ces détails ne sont cependant pas perdus : simplement, il n'est pas souhaitable d'être exhaustif à ce stade-ci. Si nécessaire, ils seront réintégrés dans les fiches des lots 1 et 2.

Mathilde explique ensuite comment a été conçu le catalogue :



Chaque projet fait l'objet d'une fiche conçue sur un même modèle :

Description du projet : Quel est le projet, quels actes faut-il poser, travaux, acquisition, actions à développer, ... ?

Justification du projet : pourquoi faire ce projet, qu'apportera-t-il à la commune ?

Le lien avec la stratégie : à quels défis et objectifs répond ce projet ?

L'origine de la demande : ce projet émane-t-il des réflexions de la CLDR, est-il soutenu par les habitants... ?

Des informations supplémentaires qui permettront aux membres de prioriser le projet en toute connaissance de cause:

- Localisation du projet : y a-t-il un lieu disponible, prévu ?
- Le porteur du projet : qui va porter, suivre ce projet ?
- Les partenaires du projet : quels sont les acteurs associés à la réalisation du projet
- La fourchette de coût :
 - € = < 50.000€
 - €€ = 50.000€ < 100.000€ ;
 - €€€ = 100.000€ > 300.000€ ;
 - €€€€ = 300.000€ > 1.000.000€ ;
 - €€€€€ = > 1.000.000€)
- Développement Durable : quels piliers sont impactés le projet
- Pistes de financement : quels sont les pistes de soutien financier envisageables
- Faisabilité : une réflexion sur les points qui pourraient éventuellement retarder le projet ou compliquer sa mise en œuvre
- Éléments à mettre en place pour assurer la réussite du projet.

Travail sur le catalogue

La rédaction de ces fiches a pris plus de temps que prévu, notamment en raison de la reprise du travail par un nouvel auteur qui a du s'appropriier tout le travail réalisé précédemment. La CLDR aura ce soir la mission d'analyser par groupes les 14 premières fiches et faire part de leurs réflexions à l'ensemble des participants.

En l'état actuel des choses, les questions à se poser sont :

- Le projet est-il bien ce qui a été convenu ?
Y a-t-il des différences par rapport aux décisions de la CLDR ?
- Le projet est-il compréhensible ?
On comprend l'intention, même si on ne sait pas encore exactement ce qui sera mis en place
- La justification tient-elle la route ?
On comprend bien le lien avec la stratégie

- Porteurs, partenaires, budget, lien avec le Développement durable,...
Avez-vous des questions, suggestions ?
- Fautes de frappe / orthographe / français à *corriger directement sur la fiche*



Réactions des participants

F1 – Valorisation et amélioration de la visibilité des produits locaux au travers d'une identité propre

On ne cherchera pas ici à créer une image uniquement pour les producteurs héronnais. Le souhait est de travailler sur un territoire plus large que la commune.

F2 – Développement d'un projet de maraîchage

Cette fiche n'a pas été remise aux participants. En effet, lors de la précédente CLDR, les membres n'avaient pas réussi à trancher entre le soutien au projet existant mené par le CPAS ou la volonté d'accueillir de nouveaux maraîchers sur le territoire. Cette fiche est toujours en cours de rédaction et sera présentée lors de la prochaine réunion.

F3 – Création d'un atelier rural – bâtiment relais

Ce projet aura d'autres impacts positifs sur le développement durable : il permettra de réduire les trajets automobiles et de créer des emplois non-localisables.

Les participants souhaitent ajouter la possibilité pour un entrepreneur privé de construire le bâtiment sur un terrain mis à disposition par la commune et acquis dans le cadre de l'ODR. La commune prévoirait un certain nombre de clauses fixant les modalités de location et d'acquisition à des entrepreneurs.

A noter que si le bâtiment est réalisé dans le cadre du DR, 80% seront subsidiés.

Dans le cas d'un investisseur privé, l'intégralité de son investissement devra être récupéré via la location à des entrepreneurs.

F4 – Création d'une centrale de repassage

Lors de la rédaction finale de la fiche, les membres de la CLDR auront à se positionner sur le fait que l'on souhaite créer un service, créer de l'emploi, ou les deux. Vu le coût de fonctionnement d'une telle structure, les membres veulent se laisser la possibilité de mettre en place des synergies avec une commune voisine (point de collecte du linge sur le territoire, possibilité d'offrir un emploi à des Héronnais dans une commune proche...)

En cas de construction d'infrastructures, les participants souhaitent qu'elles soient équipées de système de production d'énergie (panneaux photovoltaïques...) afin de minimiser les coûts énergétiques et l'impact environnemental.

F5 – Création d'une infrastructure d'accueil pour les personnes vieillissantes

Ici également, il s'agira d'opérer des choix en fonction du lot dans lequel sera repris le projet.

Bien que le projet d'une maison de repos ait tout son sens, tant pour des raisons sociales qu'économiques, le coût d'une telle infrastructure est de plusieurs millions d'euros. Un subside de 60% pourrait être obtenu de l'AVIQ, agence de service public compétent pour les questions relatives au bien-être et à la santé. Ce subside n'est toutefois pas garanti, et le reste de l'investissement devrait être supporté par la commune, ce qui n'est actuellement pas envisageable.

Si le projet est repris en Lot 1 ou 2, il faudra donc tenir compte de cette réalité financière et se tourner vers d'autres solutions permettant d'accueillir des séniors qui soient finançables en DR et ne grèvent pas les finances communales. Une possibilité serait la création de logements adaptés. Rappelons également que lors de sa dernière séance, la CLDR a souhaité que ces infrastructures garantissent une certaine mixité générationnelle. Le projet pourrait être combiné avec les logements tremplins.

Si le projet est repris en Lot 3, le Ministre ayant clairement manifesté sa volonté d'augmenter le nombre de places disponibles en maisons de repos sur le territoire wallon, il se peut donc que dans un futur proche, l'enveloppe et le taux de financement augmente. Il sera alors possible d'activer la fiche et d'envisager la construction d'une structure d'accueil plus conséquente.

F6 – Elaboration d'une stratégie et développement identitaire et touristique de l'entité – Marketing territorial

Les participants estiment qu'il est prématuré de lier l'image de la commune à la céréale. Ils souhaitent qu'un débat prenne place au sein de la CLDR, éventuellement corroboré par des consultations, quant au choix de la thématique retenue.

En ce qui concerne les impacts, une meilleure image de la commune entrainera un plus grand respect de son cadre et environnement.

F7 – Réalisation d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci

Lors d'une séance d'information auprès des riverains, la DGO1 a remis un avis négatif concernant l'installation de miroirs. Leurs explications ont convaincu les participants. L'information sera retirée de la fiche.

F8 – Création, promotion et amélioration du réseau mode doux

Les participants souhaitent rajouter l'installation d'accroche-vélos chaque fois que nécessaire (équipements, arrêts de bus ou covoit'stop...)

F9 – Sécurisation des villages

Un participant s'étonne de ne pas voir repris l'installation d'un Radar, comme discuté en CLDR. La fiche reflète la volonté de la CLDR de diminuer la vitesse dans les cœurs de village. Comme indiqué, le choix des aménagements et équipements pertinents seront fait lors d'une étape ultérieure.

F10 – Promotion de la mobilité alternative

Les liens avec l'extérieur de la commune doivent être plus clairement exprimés.

Le projet ne répond pas à l'objectif « Favoriser le dialogue entre les nouvelles habitudes de vie et les activités agricoles. Ce lien est supprimé.

F11 – Valorisation du site de l'église de Lavoir

Un visuel permettant d'identifier le périmètre classé serait utile.

Lors de la construction de nouvelles voiries, il faudra veiller à minimiser les impacts sur l'environnement. Vu qu'elle sera peu utilisée, il pourrait s'agir d'un chemin empierré. Peut-être même serait-il possible de maintenir les pâtures et faire en sorte que la voirie ne soit accessible qu'en cas de nécessité.

F12 – Création d'une maison de village à Waret-l'Evêque et aménagement des abords

Cette fiche sera scindée en deux : création d'une maison de village, et aménagement du cœur de village. Un débat a eu lieu sur la possibilité de fermer l'accès à la rue de la Fontaine, entre la rue de la Burdinale et la rue du Pairon. Une consultation devra être faite auprès des riverains avant toute décision. Une fermeture impliquerait un élargissement de la rue du Pairon et une réfection de la rue de Seréssia.

F13 – Aménagement des abords de la salle Plein Vent

L'illustration porte à confusion. Les membres souhaiteraient plutôt que soient indiquées les parcelles communales et celle de l'asbl Plein Vent.

La salle ayant été rénovée il y a dix ans, on évitera d'utiliser le terme rénovation, qui risque d'être mal perçu. Dans les aménagements de parking, il sera important de bien identifier au sol les places disponibles pour éviter le parking sauvage.

Un membre indique que les nuisances sonores sont également le fait de fumeurs. Il faudra prévoir un local, sas ou abri extérieur pour ces derniers.

F14 – Aménagement de la Place Fayat à Lavoir

Il est un peu tôt pour déterminer où les aménagements prendront place. Le schéma sera modifié. Il sera bien important de sécuriser le lieu, en créant une barrière physique avec la nationale.

F15 – Acquisition et aménagement du bois de Ferrières

Les membres souhaiteraient pouvoir se rendre sur le site afin de pouvoir se faire une idée avant la priorisation.

Il n'avait pas été évoqué que le lien avec le hameau de Longpré se ferait par la rue Sockeu. Après analyse des cartes, le passage par la vallée n'est plus accessible. Le haut du bois reste donc la meilleure alternative.

1. Prochaines étapes

Marc Van den Broeck présente les informations pratiques concernant la visite de réalisations du développement rural dans d'autres communes. Le programme sera envoyé à tous les membres qui pourront rejoindre le groupe par leurs propres moyens si nécessaire.

La prochaine réunion est fixée au 29/11. Y seront analysées les dernières fiches. Les documents de priorisation seront expliqués et remis aux participants qui disposeront de 15 jours pour faire leur choix.

Les votes seront compilés de manière anonyme par la FRW, et le résultat global soumis pour approbation au Collège. Le choix final, avec les éventuelles modifications désirées par le Collège, sera présenté au comité de suivi.

Une CLDR sera fixée en janvier pour informer la CLDR de la priorisation définitive.

Lots 0

Le timing étant largement dépassé, les informations concernant les Lots 0 seront traitées lors de la prochaine réunion. Un appel sera fait auprès de la population pour mettre en place un groupe histoire et patrimoine. Les membres de la CLDR sont invités à en parler à leur entourage.

La séance se termine vers 22h40 .

Pour le secrétariat de la CLDR,
Mathilde Pauqué,
Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

3 personnes sur 16 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	17%
2. Local adapté	100%
3. Respect des temps de parole	100%
4. Clarté de l'information donnée	100%
5. Méthodologie de travail intéressante	100%
6. Travail personnellement enrichissant	83%

Les agents veilleront à mieux évaluer le contenu des réunions pour respecter le timing prévu. Si nécessaire, certaines réunions seront scindées.

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Mathilde Pauqué ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.pauque@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be